

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOÛT 2026**PROCÈS VERBAL**

Le mercredi 12 Août 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de Crespian, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Mme Céline FARRÉ, Maire.**

Présents : Céline FARRÉ, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Nicolas WISNIEWSKI, Arnaud SAUVAIRE, Anaïs CASIMIR-DURAND, Stéphanie MELLAREDE, Raphael MATHEVET, Françoise BIAGINI, Françoise BOUZANQUET et Marjorie COLAS

Absents : Sophie BERETTA ayant donné procuration à Nicolas WISNIEWSKI
Lionel CABROLIER ayant donné procuration à Raphael MATHEVET
Tony LAUVERGNE ayant donné procuration à Didier BROS
Gilles DUTRONC ayant donné procuration à Françoise BOUZANQUET

Secrétaire de séance : Nathalie CUOZZO

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2026**

Mme la Maire indique que le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2026 a été transmis préalablement par voie électronique. Ne faisant l'objet d'aucune observation, le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité** (15 voix Pour).

- **Désignation de la secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de désigner un secrétaire de séance parmi les membres de l'assemblée pour rédiger le procès-verbal. Madame la Maire propose la candidature de Mme Nathalie CUOZZO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne Mme Nathalie CUOZZO, 2nde adjointe au maire, en qualité de secrétaire de séance pour la réunion du 12 Août 2026.

DÉLIBÉRATION N° 1 : Bail d'habitation – Désignation du locataire et fixation du loyer pour le logement

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le logement communal à usage d'habitation situé au 104 Chemin de Vielle ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'attribution de ce logement suite à sa vacance et d'en fixer les conditions financières ;

Madame la Maire propose à l'assemblée de retenir la candidature de M. ALCARAZ Christophe et de fixer le montant du loyer mensuel hors charges à 550,00 € (cinq cent cinquante euros).

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Décide d'attribuer le bail d'habitation du logement communal à Mr ALCARAZ Christophe.
2. Fixe le montant du loyer mensuel à la somme de 550 €.
3. Précise que le bail est consenti pour une durée de 3 ans à compter du 17 Août 2026

4. Autorise Madame la Maire à signer le bail d'habitation correspondant ainsi que tous les documents y afférents

- **Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Adopté à l'unanimité)**

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. **Effarouchement / Nuisances sonores :**
 - M. Arnaud SAUVAIRE signale l'installation d'effaroucheurs d'oiseaux programmés entre 22 h 00 et 8 h 00, avertissant que des bruits importants peuvent survenir durant cette période.
2. **Gestion des ressources en eau :**
 - Une mise au point est faite sur la situation des restrictions d'eau. Une newsletter communale sera envoyée afin d'informer les habitants.
3. **Horloge :**
 - Il est noté que la sonnerie de l'horloge ne sonne pas à l'heure exacte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19h00**.

La Maire,
Céline FARRÉ



La Secrétaire de séance,
Nathalie CUOZZO

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Nathalie CUOZZO, the Secretary of the meeting.